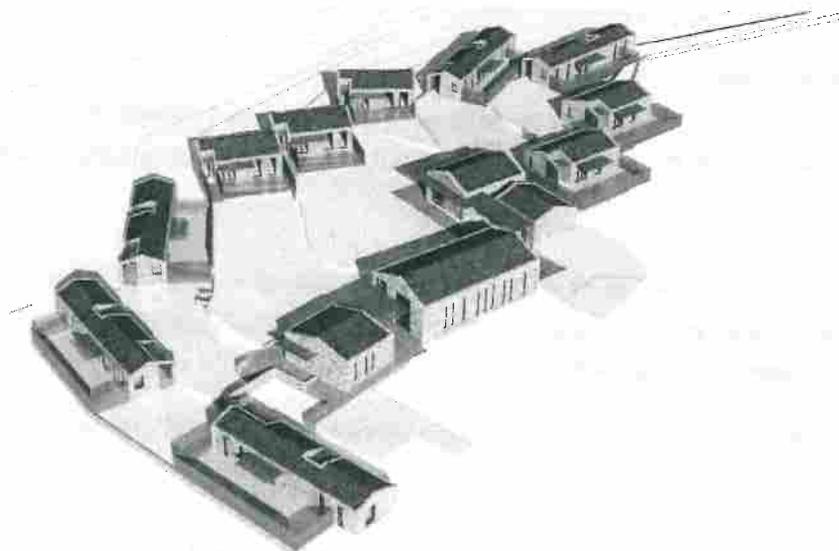


MAITRE D'OUVRAGE : **ESPOIR AUTISME CORSE**
 Résidence La citadelle Lieu dit Badello - 20250 CORTE

COMMUNE D'URTACA
CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT
 Poretta 20218



Maîtrise d'oeuvre :

Sébastien VAN CAPPEL DE PRÉMONT
 ARCHITECTE DESA
 25, Cours Napoléon
 20000 AJACCIO

VAN CAPPEL DE PRÉMONT Sébastien
 Architecte DESA - Mandataire
 25 Cours Napoléon 20 000 Ajaccio
 Tel : 06 07 71 29 82
 Email : ateliervancapel.com

FRASSANITO Joseph
 Architecte DPLG
 27 boulevard Christophe Moncada 13015 Marseille
 tel : 06 07 71 29 82
 e-mail : contact@ateliermoncada.fr

Bureau de controle : Apave

CC LIDO-MARAMA, Route du Stade, 20600 Furiani
 Tel : 04 95 34 01 42
 Email : bastia@apave.com

Phase :

DPC

NOTICE

Ind	Date	Libellé des modifications	Affaire n°	
0	04/11/2020	Edition originale		
A			Echelle :	
B			Format :	A4
C			Emetteur	Van Cappel
D			Plan N° PC 04	
E				

1. PREAMBULE

Le projet présenté ci-après a pour objet la réalisation d'un centre d'accueil et d'hébergement pour des personnes atteintes d'autisme, comprenant 10 logements et de ses espaces communs dans le département de la haute Corse pour l'association Espoir Autisme Corse.

2. PRESENTATION DU CONTEXTE

Cadre réglementaire

La commune d'Urtaca ne dispose pas de document d'urbanisme. Le projet doit être compatible avec les règles d'urbanisme et de construction en vigueur RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Parcelle

Le terrain actuel aux surfaces de 14 410 m² et 470 m² (soit un total de 14880m²) , inscrit au cadastre dans la section B0 avec pour numéro de parcelles 420 et 486. La zone dédiée au projet se situe sur une partie de la parcelle n°420, à l'est.

La parcelle n°486, au sud de la parcelle 420 sera utilisée à des fins d'élargissement de voirie.

Voirie

L'accès au site se fait depuis la départementale 208, menant au village d'Urtaca par un chemin communal qui sera aménagée et élargie par la commune afin de créer une voie pour circuler en voiture et de livrer le site.

Une zone de manœuvre rétrocédée à l'espace public est créée à l'entrée du projet afin de permettre le demi tours aisé dans le cas d'une fermeture du foyer, dans l'attente de la réalisation de la continuité de la voirie.

Une clôture est créée afin de délimiter l'enceinte du centre d'accueil, les parties de stationnement et de logistique (accès maintenance, aire de livraisons,...) pour préserver la sécurité des résidents.

7 place de stationnement sont créées.

Eaux Pluviales

Nous avons pris le parti de profiter de la topographie existante et de la surface généreuse d'espace naturel afin de canaliser les écoulements dans des noues qui rejoindront des bassins de retentions implantés à des points stratégiques du site. (voir annexe 1). Le projet favorisera donc l'infiltration des eaux pluviales sur le site.

Alimentation en eau potable

Le réseau AEP passe à proximité du site et alimentera le projet.

La défense incendie s'appuiera sur le réseau d'eau potable. Dans le cadre de l'aménagement sera mis en place une bouche incendie, qui permettra d'assurer la défense incendie du projet.

Télécommunication

Le réseau Télécommunication passe à proximité du site.

Alimentation électrique

Le réseau électrique se raccordera sur un poteau électrique existant situé à proximité du site.

Vues à préserver

Une des caractéristiques principales du site est sa topographie. La forte déclivité avec une différence altimétrique d'environ 14m de part et d'autre du périmètre du projet donne des vues en surplomb sur le paysage environnant.

Traitement des limites

Le terrain actuel est délimité au sud et à l'ouest par un chemin communal.

Quatre limites de l'emprise du projet sont traitées avec un mur de clôture en soubassement maçonné remonté d'une clôture ajourée en bois ou grillagée suffisamment haute pour préserver l'intimité « de vie » des maisons individuelles, suffisamment poreuse pour ne pas clore complètement les espaces.

3. LE PROGRAMME :

Espaces privés

- 10 logements individuels aménagés pour des personnes atteintes d'autisme – chaque logement a une superficie comprise entre 55 et 60m² et dispose d'une salle de bain et une cuisine fonctionnelle et répondant à leur handicap. Deux logements sont accessibles PMR.

Espaces communs

- Des espaces communs tels qu'une salle polyvalente (divisible en 3 ateliers) et un espace de restauration (avec office de réchauffage) sont créés au centre du projet afin de répondre à divers besoins tels que :
 - o Ménager des possibilités de retrait et de lien social
 - o Organiser des ateliers et événements avec des intervenants extérieur au profit des patients
 - o Servir ponctuellement les repas, petits déjeuner et goûters par petits groupes
 - o Fabriquer les aliments plaisirs
 - o Organiser des évènements annexe autour des thèmes de l'association pour des membres extérieurs (conférences, partages d'expérience, expositions temporelles,...)

Le bâtiment d'administration

- Un espace d'accueil fait l'articulation entre le parking et le projet. Il est en relation directe avec les différentes parties du programme comprenant entre autre un espace d'accueil et

d'information pour les familles, un bureau polyvalent et un espace plus privatif avec salle de réunion.

Secteur destiné à la surveillance du site

Une loge de gardien est mise à la disposition du personnel, cette dernière comprend :

- Un espace de surveillance de nuit
- Un logement équipé de douches et de sanitaires

4. LES GRANDS PRINCIPES D'AMENAGEMENT DU PARTI ARCHITECTURAL :

L'objectif est de créer dans cette nouvelle structure des lieux en lien avec le paysage et la découverte. Une atmosphère paisible, propice au développement du lien social, dans laquelle les Résidents pourront se rendre. Tout en préservant l'intimité et les besoins de chacun.

Nous parlons de paysage car la topographie existante à conditionné toute la conception du projet. L'emprise du projet compte 14m de dénivelé. L'accès principal se fait au niveau TN du site (256.00 NGF) les accès de service se font au niveau de l'aire de livraison.

Une fois le parvis franchit, s'ouvre le cœur de vie de l'institution : le grand jardin commun. Ce dernier se veut ouvert au centre et facilement accessible compte tenu du faible dénivelé aménagé.

Le thème du grand jardin se décline en fonction des différents espaces du projet de façon à offrir le maximum de diversité d'ambiance et de renforcer les repères spatiaux temporels, on trouvera ainsi :

- Des plantes grimpantes à floraisons le long de la circulation de la salle de restauration
- Un espace avec fontaine et volière
- Une mare
- Un potager
- Un espace boisé dense type bosquet avec des sujets à feuilles caduques pour visualiser le cycle des saisons
- Un salon extérieur avec pergola

Nous avons souhaité nous inscrire dans la topographie existante, et pour cela tous les logements sont implantés à peine plus haut (entre 15 et 40 cm) que le terrain naturel. Les différences de niveau sont traitées de plusieurs manières afin de varier les traitements : par des rampes pour la partie centrale pleinement accessible pour les PMR, par des restanques et des escaliers intégrés lorsque les différences de niveau sont importantes, par des cheminements en faible pente implantés dans le jardin.

Ainsi de par la surface du projet et son aménagement programmatique et paysagé, tous les Résidents auront le choix de se retrouver de se regrouper ou de prendre un temps seul.

A ce titre les maisons sont relativement éloignées de l'espace central afin d'être au calme. Très peu d'ouvertures sont créées du côté de l'espace commun afin de favoriser le retrait et l'intimité. L'idée est de permettre le retrait de l'individu sans pour autant l'isoler. Ainsi la porte d'entrée est vitrée afin de garder le lien avec l'espace commun.

Chaque logement à son propre jardin qui fait office d'espace tampon avec le jardin commun à tous.

La répartition et les deux orientations différentes proposées pour les pièces et surtout les chambres permet de diversifier les ambiances extérieures. Un dispositif de baie fixe est mis en œuvre coté paysage en complément des baies ouvrantes côté jardin. Elles permettent une échappée visuelle vers ce paysage lointain (tout en préservant la sécurité du résident) pour ainsi éviter la perception d'un espace trop confiné, contribuant à générer des comportements de stress lié à l'absence d'horizon.

Matériaux

De l'extérieur, le projet a une ceinture épaisse et poreuse de par la nécessité d'être clôturé pour la sécurité des résidents. Faite de pierre et de bois.

A l'intérieur de l'enceinte, des volumes à échelle humaine sont dissociés afin de s'intégrer au paysage précédemment évoqué.

Un jeu de variations de l'architecture et des façades s'opère par plusieurs dispositifs :

La présence de patios dans les logements d'où émergent des frondaisons méditerranéennes. Les logements sont revêtus de bois posés sur des socles en béton afin d'être lus comme des petites cabanes perdues dans la nature.

L'épannelage bâti dont la vocation est de distinguer les logements des espaces communs et d'éviter les masques d'ombre portée.

Les façades des espaces communs sont traitées plutôt en matériaux durs (granit), afin de les dissocier des logements. Ils se présentent visuellement comme un patchwork de pierre, de béton et de bois.

Nous aurons recours à des techniques constructives et matériaux ne nécessitant que très peu d'énergie et ayant recours à des interventions manuelles, peu mécanisées et a fortiori non industrielles pourvoyeuse d'emplois et permettant un chantier sec, à très faibles nuisances pour les riverains.

Ambitions du projet

L'aménagement et le cadre de vie répondra à plusieurs objectifs :

- Organiser la vie des Résidents afin que leur séjour soit le plus confortable et le plus convivial possible
- Faciliter les conditions de travail des agents
- Valoriser l'image de l'équipement pour contribuer certainement et inconsciemment à déculpabiliser certaines familles du placement d'un parent dans cette unité.
- Jouer sur l'Interpénétration des espaces bâtis et des espaces extérieurs (patio et parc) avec mise en scène des perspectives et des transparences.
- Offrir une succession d'espaces intérieurs et extérieurs qui à travers le jardin ménage des perspectives et des atmosphères variées.

- Une attention particulière a été apportée à la conception de toutes les circulations sans exception pour y faire pénétrer de façon abondante la lumière naturelle tout en maintenant le confort d'été par la mise en place de protection solaires adaptées comme la création d'une sur toiture persienne en bois sur la totalité des espaces de vie, référence au pergola et cannisses.
- Mise en scène de certaines fonctions autour du jardin, comme par exemple l'espace de restauration, permettant une identification immédiate des fonctions et contribuant à renforcer les repères spatiaux



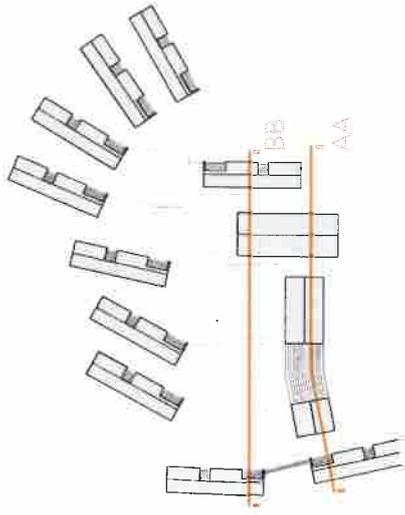
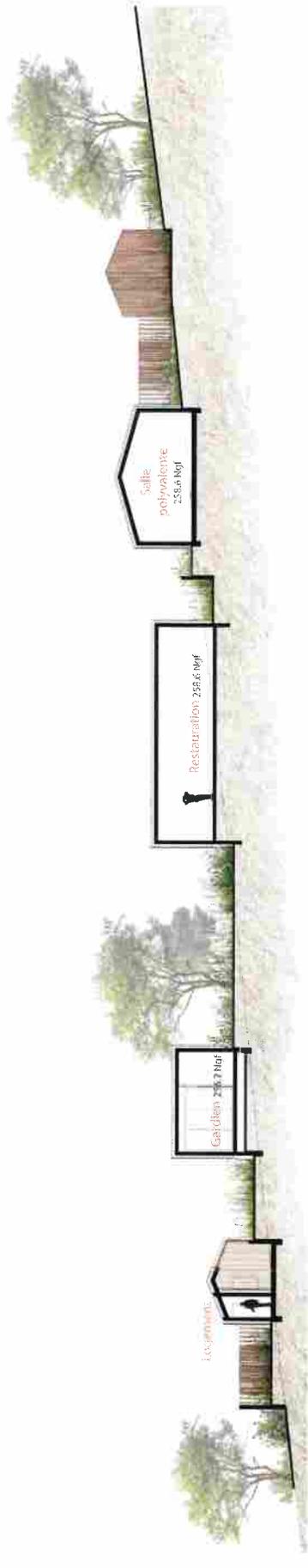


TABLEAU DE SURFACE

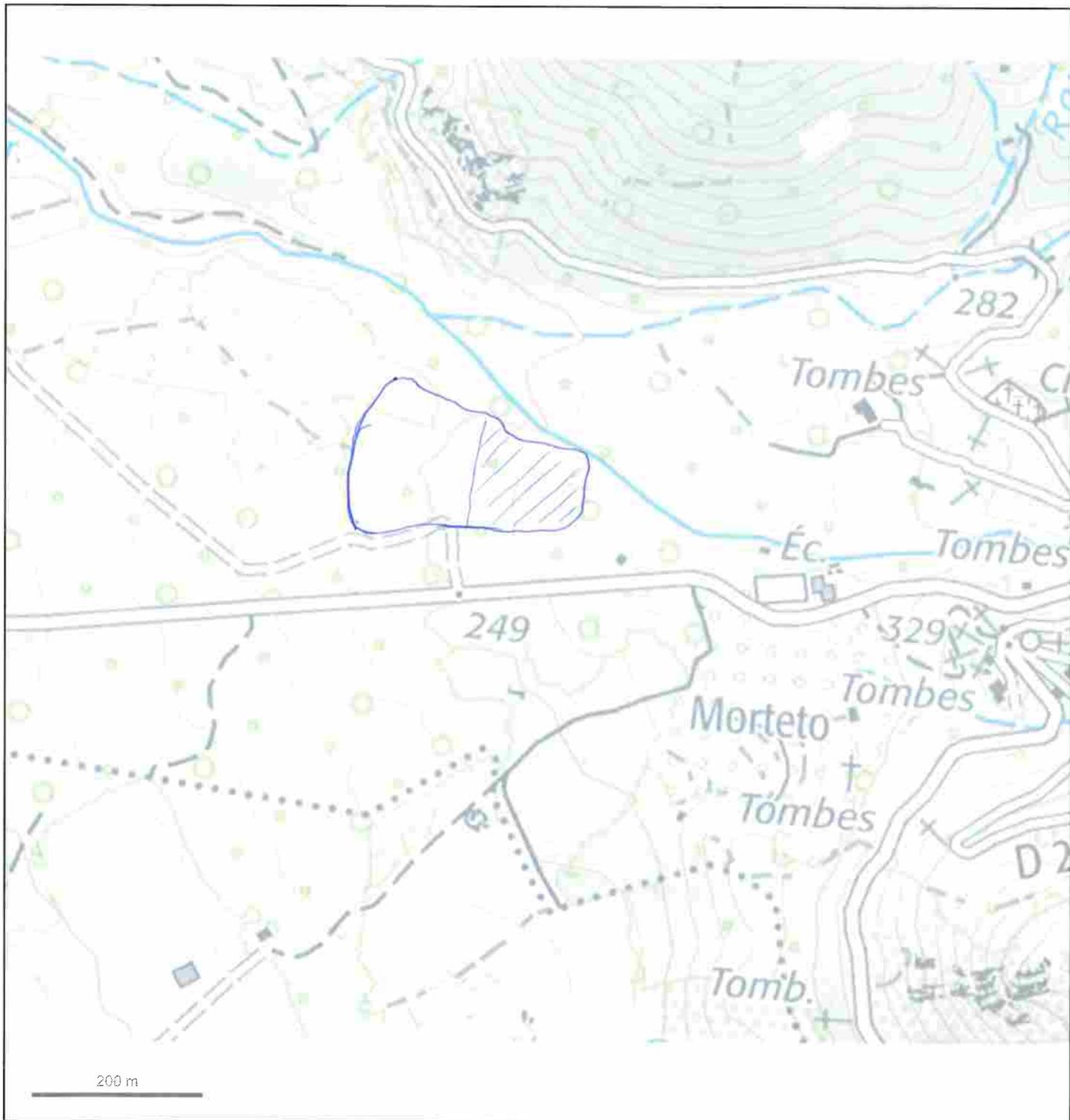
LOGEMENTS 10 habitations de 57m2	570 m ²
LOCAUX COMMUNS Logement gardien Laverie Restauration Local administration	23m ² 11m ² 80m ² 20m ²
TOTAL	704 m²



COUPE AA



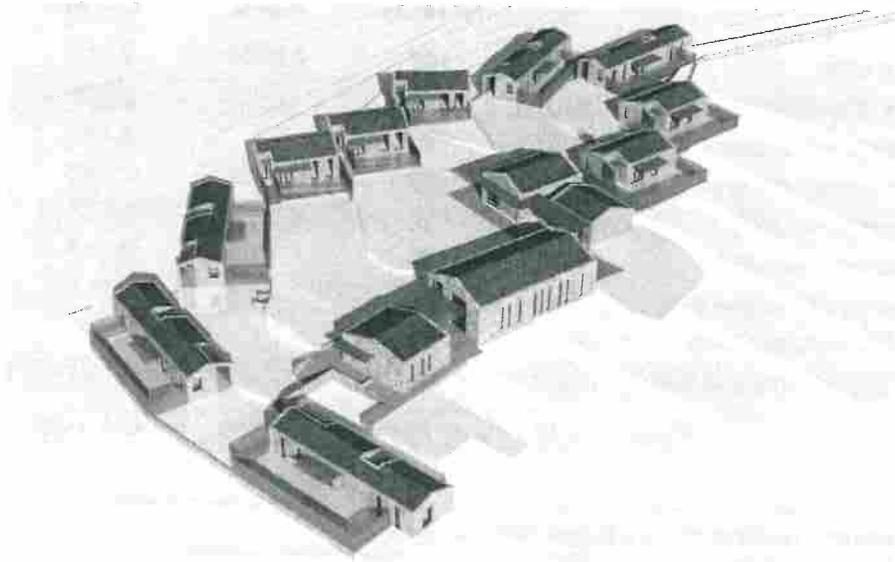
COUPE BB



Zone à dévalguiser

MAITRE D'OUVRAGE : **ESPOIR AUTISME CORSE**
Résidence La citadelle Lieu dit Badello - 20250 CORTE

COMMUNE D'URTACA
CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT
Poretta 20218



Maîtrise d'oeuvre :

VAN CAPPEL DE PREMONT Sebastien
Architecte DESA - Mandataire
25 Cours Napoléon 20 000 Ajaccio
Tel : 06 07 71 29 32
Email : ateliervancappel.com

FRASSANITO Joseph
Architecte DPLG
27 boulevard Christophe Moncada 13015 Marseille
tel : 06 07 71 29 62
e-mail: contact@ateliermoncada.fr

Bureau de controle : Apave
CC LIDO-MARAMA, Route du Stade, 20800 Furiani
Tel : 04 95 34 01 42
Email : bastia@apave.com

Phase :

DPC

ANNEXE TECHNIQUE
ETUDE DE RETENTION D'EAU

Ind	Date	Libellé des modifications	
0	04/11/2020	Edition originale	Affaire n°
A			Echelle :
B			Format : A4
C			Emetteur Van Cappel
D			Plan N° ANNEXE
E			

**CONSTRUCTION D'UN FOYER D'ACCUEIL MÉDI-
CALISÉ SUR LA COMMUNE D'URTACA**

1. Calcul du débit Instantané du Projet

utilisation de la formule superficielle suivante :

$$Q_{10} \text{ en litres/seconde : } C \times im (tc,T) \times A \times 1 / 0,36$$

calcul du débit du projet :

	C	im (tc,T)	A (ha)	1 / 0,36	
Q Toiture tuiles	0,90	180	0,0704	2,777	31,67 l/s
Q Toiture Végétalisée	0,90	180		2,777	
Q Terrasses + balcons	0,95	180		2,777	
Q Cheminement minéral	0,90	180	0,0200	2,777	9,00 l/s
Q Revêtement enrobé	0,85	180	0,0560	2,777	23,79 l/s
Q Revêtement stabilisé	0,60	180		2,777	
Q Espaces verts pleine terre	0,20	180	0,4706	2,777	47,05 l/s
Q Espaces verts sur dalle	0,40	180		2,777	
Q Rétention en toiture terrasse	1,00	180		2,777	
C_{projet} : 0,36				Surf. Projet : 0,6170	Q₁₀ Projet : 111,51 l/s

2. Détermination du Volume de Rétention

calculé sur la base des apports du projet, soit : 111,51 l/s
 en tenant compte d'un débit de fuite autorisé de : 5,00 l/s Réseau Pluvial
 et du débit de fuite spécifique **q** égal a $(360 \times Q_{\text{fuite}}) / A \times C = 8,07 \text{ mm/h}$
 avec **Q_{fuite}** en m3/seconde et **A x C_{projet} = 0,22**

volume de rétention calculé par la formule : **V = 10 x H_a x A x C_{projet}**

avec H_a selon abaque IT 77 54

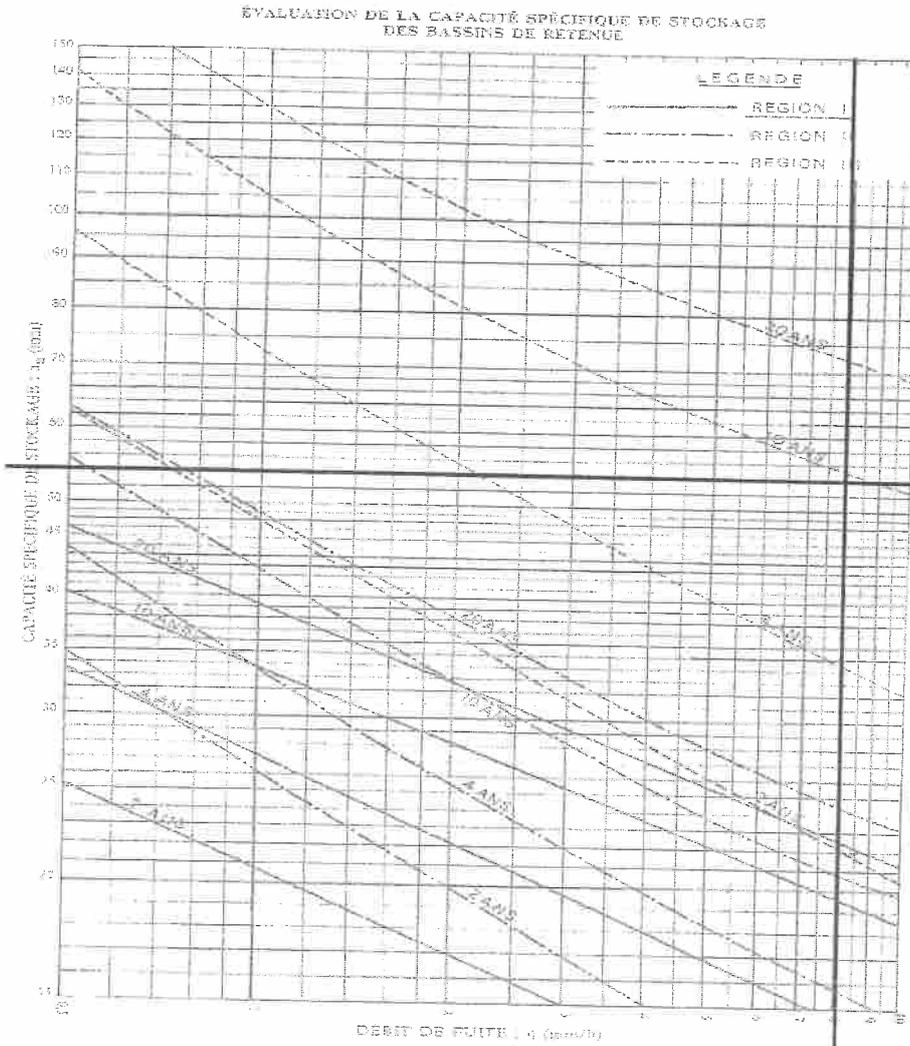
soit un volume total de rétention de 120 m3

3. Dispositifs mis en œuvre

Le volume de rétention EP sera assuré par une rétention globale arrondi à **120 m3**
 - ajoutage général à **5 litres/seconde // Réseau Pluvial**

* voir plan de surfaces et de localisation rétention annexés au présent calcul

4. Abaque IT 77



8,07 mm/h

CARTE DE PLUVIOMETRIE

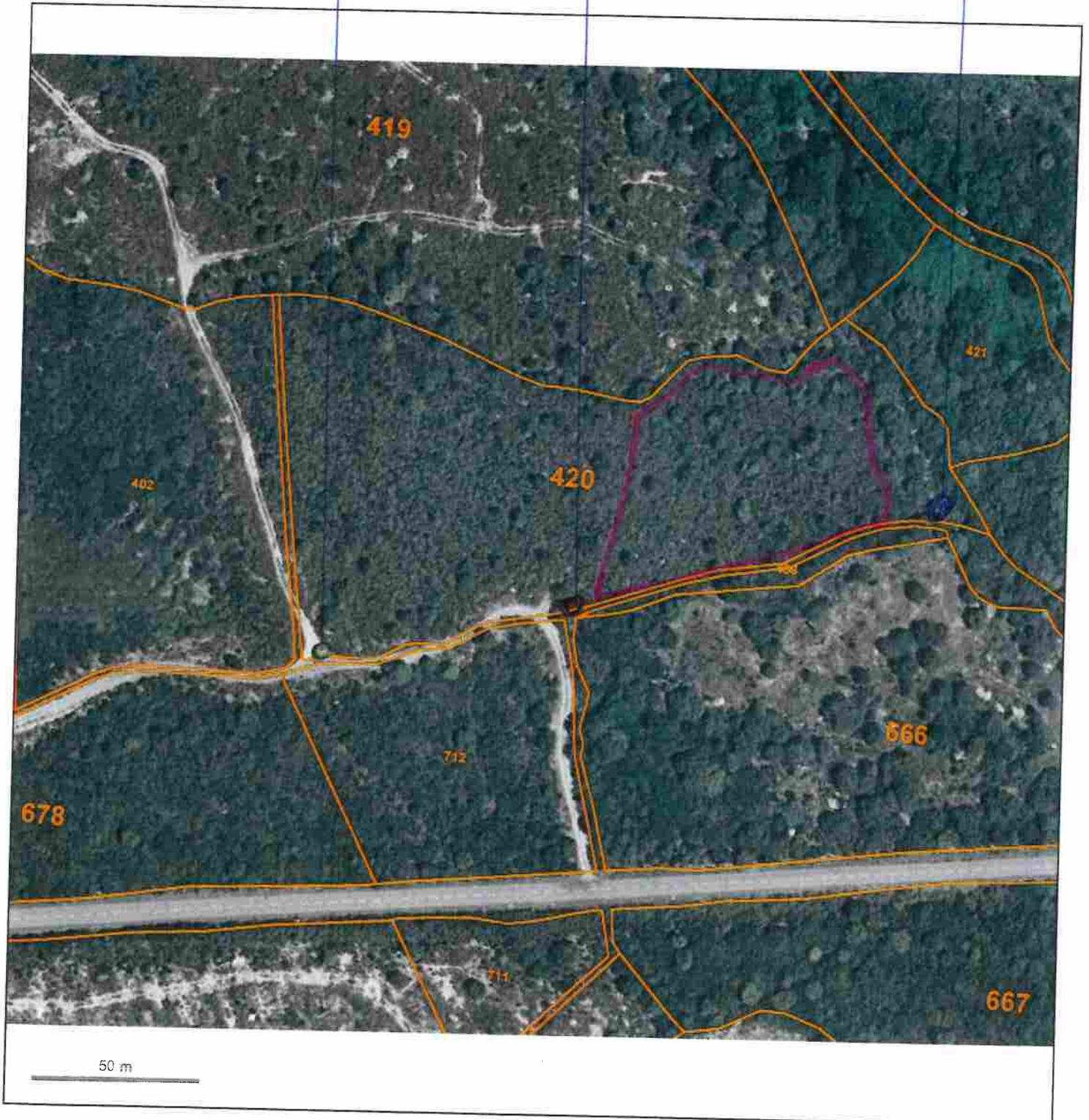


figure 18: Decoupage de la France en régions de pluviométrie supposée homogène, tel que proposé par l'Instruction technique de 1977. Les valeurs reposant sur ce découpage ne doivent plus être utilisées, car la variabilité réelle de la pluviométrie est beaucoup plus importante et des données plus fines sont maintenant disponibles (voir chapitre 7).

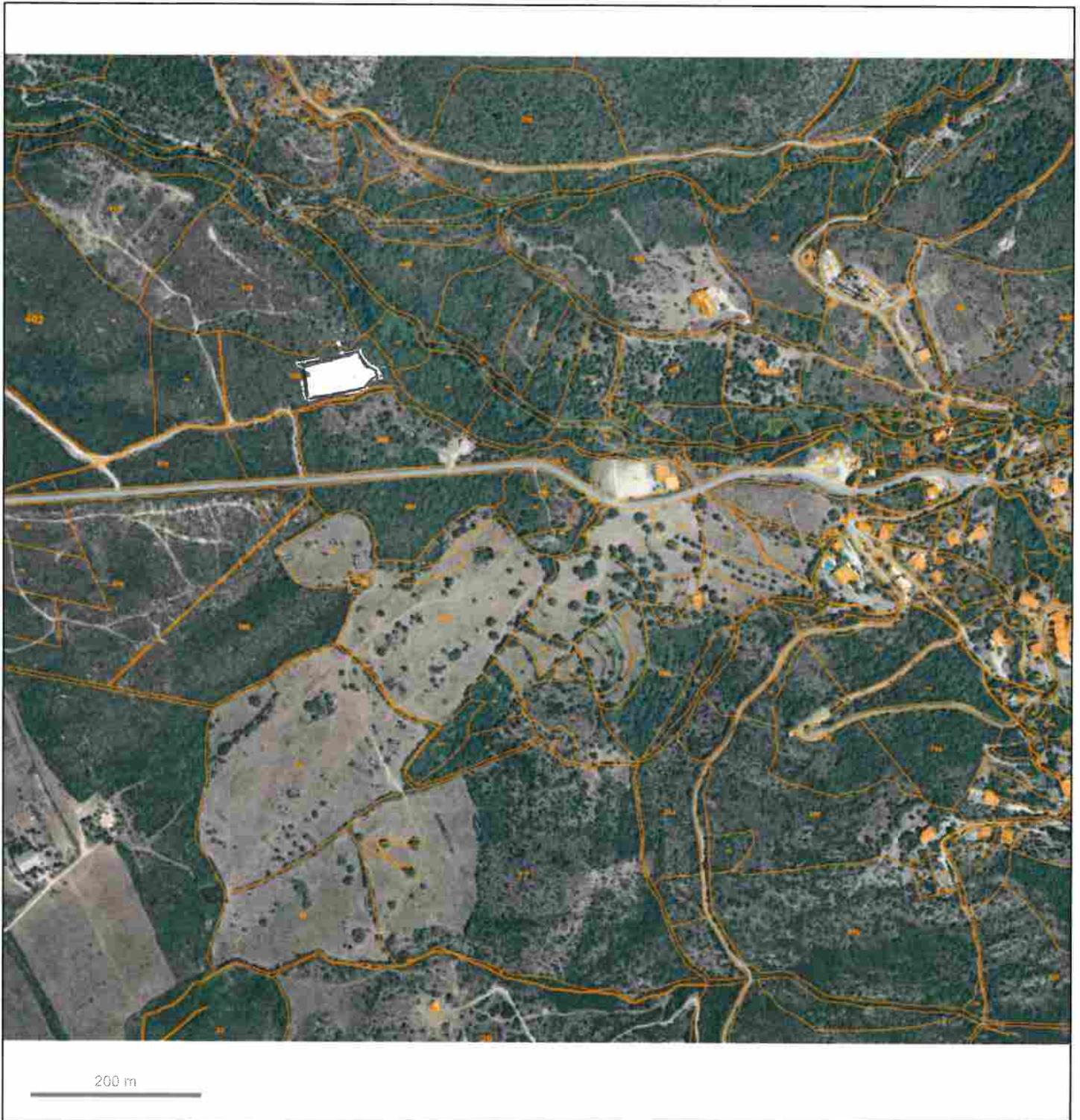
Reseau
Eau Usées

Reseau
Eau Potable

Reseau
Electrique



-  Zone a defrucher.
-  Eau Potable.
-  Reseau Assainissement.



 zone a defrucher.

